

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 26 juin 2009

CG 09/3^{ème}/I-04

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE**

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2008

—
J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2008 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **45 384,98 €** qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

- Recettes.....	1 610 973,92 €
- Restes à réaliser en recettes.....	425 460,00 €

Sous-total des recettes.....	2 036 433,92 €
- Dépenses.....	1 826 440,26 €
- Restes à réaliser en dépenses.....	230 023,00 €

Sous-total des dépenses.....	2 056 463,26 €
- Besoin de financement	-20 029,34 €

- FONCTIONNEMENT

- Recettes.....	1 320 420,86 €
- Dépenses.....	1 255 006,54 €

- Résultat de fonctionnement	65 414,32 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2008 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Payeur Départemental et d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 20 029,34 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
- le solde, soit 45 384,98 €, en section de fonctionnement (compte 002).



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2008 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 45 384,98 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Payeur Départemental ;
- Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :
 - . 20 029,34 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
 - . le solde, soit 45 384,98 €, en section de fonctionnement (compte 002).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,